

**PARTICIPANTS**

Structure	Nom	Qualité
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM-NFC)	Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
Agence régionale de santé Nord Franche-Comté (ARS)	Simon BELLEC	Responsable de l'unité territoriale
Office français de la biodiversité (OFB)	Bernard BOULANGER	Technicien
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Antoine BURRIER	Directeur eau et environnement
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Philippe CHALLANT	Vice-Président en charge de la politique de l'eau
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagne	Michel CLAUDEL	Président
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	Mathilde CORNEILLE	Technicienne SPANC et Environnement
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Jérémy CUCHE	Chargé de mission GEMAPI
Voies navigables de France (VNF)	Sylvie DAVAL	Adjointe
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Vice-présidente en charge de l'environnement Vice-présidente de la CLE, présidente de la commission thématique « Ressource quantitative »
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Daniel GRANJON	Vice-Président en charge de l'eau, l'assainissement, la GEMAPI et des déchets
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	Hervé GRISEY	Représentant
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	Anthony GROFFOD	Chargé de mission GEMAPI
France Nature Environnement 90 (FNE)	Gérard GROUBATCH	Président
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Stéphane GUYOD	Vice-président
Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA 90)	Marc HANNOTIN	Responsable technique
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Audrey HETZEL	Directrice Cycle de l'eau
Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM-NFC)	Arnaud JACQUINOT	Directeur
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	Hélène LAMBERT	Coordinatrice du SAGE
Agence régionale de santé Nord Franche-Comté (ARS)	Aude MESLIER	Responsable de la cellule Eau
Département du Doubs	Stéphane PARRA	Adjoint au chef du service Environnement et espace rural
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	Eric PARROT	Vice-président en charge de l'assainissement
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Jean RACINE	Conseiller communautaire
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU-PM)	Elisabeth SCHMITT	Chargée d'études
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	Jean VALLEY	Vice-président
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Cyril VURPILLOT	Chargé de mission Ressource en eau

Mme Magali DUVERNOIS (vice-présidente de la CLE) préside cette réunion. Elle remercie les participants à cette première réunion de la commission thématique.

Elle présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rôle de la Commission thématique
- Eléments de diagnostic
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche Comté
- Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du SAGE
- Points divers

### ■ **ROLE DE LA COMMISSION THEMATIQUE**

Mme LAMBERT (EPTB S&D) expose le rôle de la commission thématique. Les commissions thématiques sont des instances du SAGE Allan. Elles ont pour rôle de mener des réflexions ou des études relativement à la thématique dont elles traitent. Les propositions qu'elles peuvent être amenées à formuler sont examinées par le Bureau avant validation par la CLE.

La commission thématique « Ressource quantitative » traite de la disponibilité des ressources superficielles et souterraines, et de l'équilibre entre les usages anthropiques et les besoins de la vie aquatique.

### ■ **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU BASSIN DE L'ALLAN**

Mme LAMBERT expose l'état des ressources en eau du bassin. La ressource est naturellement fragile, voire déficitaire dans certains secteurs (Savoireuse amont notamment). Cette situation naturelle est aggravée par les activités humaines (prélèvements, aménagements, occupation des sols...). La situation est amenée à se détériorer sous les effets du changement climatique.

Les prélèvements soustraits aux milieux aquatiques sont majoritairement destinés à l'alimentation en eau potable. L'ensemble de ces prélèvements est en baisse régulière, en particulier grâce aux efforts réalisés par les collectivités pour réduire les pertes sur les réseaux de distribution.

Par ailleurs, l'alimentation en eau potable d'une majeure partie de la population repose sur un nombre limité de ressources vulnérables à la sécheresse et aux pollutions de surface. Le bassin de la Savoireuse, particulièrement critique, fait l'objet d'un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) dont l'objectif est de diminuer les pressions de prélèvements et de pertes dans la nappe d'accompagnement de la rivière.

### ■ **SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU NORD FRANCHE COMTE**

M. BELLEC (ARS) présente cette partie.

L'alimentation en eau potable se trouve face à des enjeux étroitement dépendants des évolutions climatiques. L'évolution à la hausse des températures se traduit par une augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des sécheresses. Les tarissements deviennent fréquents. Les restrictions d'usage, auparavant exceptionnelles, sont de plus en plus habituelles et contraignantes. Un large flanc Est de la Bourgogne Franche-Comté est touché par des difficultés d'alimentation en eau potable en période estivale. Cette situation est étroitement liée à la géologie du secteur. Ainsi la sécurisation de l'alimentation en eau potable est une nécessité pour assurer la résilience du territoire. Une stratégie de sécurisation doit être appréhendée de manière globale de sorte de préserver les équilibres économiques des collectivités et de soulager les pressions sur les secteurs en déficit.

Ces enjeux identifiés devraient faire l'objet d'un porter à connaissance, comme résultat d'un travail interministériel à l'échelle des 3 départements du SAGE.

Comme réponse aux enjeux identifiés, il semble nécessaire de réaliser une étude stratégique intégrée à une échelle pertinente. Cette échelle pourrait être celle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, étendu à des collectivités proches (CC Rahin et Chérimont, CC des 2 Vallées Vertes). Mme HETZEL (PMA) suggère d'inclure la CC du Pays de Maïche. L'étude pourrait couvrir une analyse de la gouvernance et des modes de gestion actuels et envisageables, une analyse des équilibres économiques, ainsi qu'une analyse des solutions à mettre en œuvre.

Les orientations opérationnelles à mettre en œuvre seront à élaborer soit à l'échelle des collectivités gestionnaires, soit à l'échelle de l'étude stratégique. A titre d'exemple, un travail d'ingénierie a été réalisé en 2019 par l'ARS, la DDT du Territoire de Belfort et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Selon ces travaux, les solutions à mettre en œuvre se déclinent suivant 3 approches :

- L'approche quantitative (réduction des prélèvements, renforcement des interconnexions et des maillages, mobilisation de ressources nouvelles ou non exploitées actuellement...) dont le document structurant à l'échelle des collectivités est le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) ;
- L'approche qualitative (protection des captages et des zones de sauvegarde contre les pollutions, mise en place de traitements adaptés, protection contre les actes de malveillance...), dont le document structurant à l'échelle des collectivités est le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (PGSSE) ;

- L'approche conjoncturelle (anticipation et gestion des situation de crise, dont la prise en compte de la menace nouvelle de la cybercriminalité) dont le document structurant à l'échelle des collectivités est le plan interne de crise (PIC).

Cependant, si ces orientations sont mises en œuvre par chaque collectivité sans coordination, cela peut aller à contresens de l'objectif de sécurisation globale : la sécurisation à l'échelle de chaque collectivité peut mettre en péril les équilibres globaux.

En synthèse, M. BELLEC souligne que la problématique de la sécurisation de la ressource et de l'alimentation en eau potable constitue un enjeu de développement durable auquel les investisseurs sont attentifs. Au vu du contexte actuel (baisse des aides, sécheresses croissantes, exigences réglementaires et judiciarisation croissante), le contrat de bassin représente une opportunité d'engager des démarches globales.

Mme DUVERNOIS souligne la nécessité d'une solidarité entre collectivités pour répondre à cette problématique. La problématique de la quantité d'eau se double d'une sensibilité des milieux à la pollution. Il s'agira en conséquence de préserver les ressources et d'en chercher de nouvelles, mais aussi d'aller vers des usages plus sobres.

M. BELLEC signale que l'ARS accompagne les collectivités dans la mise en place des PGSSE. M. PARRA (CD 25) indique que le Département du Doubs ainsi que l'Agence de l'eau aident l'élaboration des PGSSE s'ils sont adossés à un SDAEP.

M. BELLEC fait circuler les tableaux présentant le travail d'identification d'orientations opérationnelles à l'échelle des collectivités du Territoire de Belfort. Mme DUVERNOIS propose que ces documents soient partagés aux membres de la commission thématique.

M. GRANJON (PMA) propose qu'une étude de sécurisation réalisée par M. VURPILLOT (PMA) à l'échelle de PMA soit également jointe au compte-rendu de la réunion.

## ■ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE**

Mme LAMBERT présente des pistes d'orientation stratégiques autour de 4 axes (diminuer la pression sur la ressource, sécuriser l'alimentation en eau potable, soutenir l'hydrologie par la protection et la restauration des milieux, améliorer la connaissance) et lance la discussion sur les axes à retenir dans le cadre du contrat de bassin.

M. HANNOTIN (FDAAPPMA 90) propose différentes pistes de réflexion et rappelle que l'enjeu ne concerne pas uniquement les prélèvements mais aussi l'eau disponible pour le milieu. De nombreuses activités peuvent impacter la disponibilité de la ressource, notamment l'aménagement du territoire et l'usage des sols (imperméabilisation, drainages agricoles, destruction de zones humides...) et les dérivations (eaux prélevées dans un sous-bassin et restituées ailleurs, comme les canaux de navigation). La diminution des débits des cours d'eau a aussi pour effet de concentrer les pollutions. Il propose qu'un point soit fait sur les suites de l'étude des volumes prélevables du bassin de la Savoureuse. Pour faire respecter les restrictions d'usages en période de sécheresse, il suggère que la sensibilisation des élus locaux débute dès le printemps, et que le prix de l'eau soit aménagé pendant les périodes de restriction.

M. BOULANGER (OFB) s'inquiète que des nouvelles ressources puissent être exploitées au-delà de leurs capacités de recharge. M. BELLEC indique que l'étude de nouvelles ressources doit tenir compte des capacités de recharge.

M. BOULANGER s'interroge sur la règle n°4 du SAGE, en vertu de laquelle les créations de nouveaux plans d'eau sont interdites (hors exceptions) sur les bassins versants les plus sensibles aux étiages. Il se demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir davantage les possibilités de créations de retenues d'eaux de ruissellement, sous réserve de démontrer des impacts minimes. Mme LAMBERT rappelle que la Commission Locale de l'Eau est à l'origine de cette règle mais peut revenir dessus si des usages forts le justifient. Elle rappelle toutefois que la création de retenues peut créer une illusion d'abondance et aller à l'encontre d'une nécessaire sobriété des usages. M. HANNOTIN indique que la question des retenues se pose au niveau national, et que le bassin de l'Allan n'échappera pas à une réflexion sur le sujet.

Mme DUVERNOIS propose que le bilan annuel des collectivités sur l'état des réseaux soit partagé. De leur côté, les industriels mettent aussi des actions en place pour limiter leurs prélèvements et leurs rejets.

M. BOULANGER indique qu'un projet de renaturation de la Saint-Nicolas lancé par la CCVS devrait avoir un impact favorable sur un captage d'eau. Concernant le suivi ONDE, il précise qu'il s'agit d'un bilan par hydroécorigions à établir sur un pas de temps important. Cet outil n'est pas adapté à un suivi local.

M. VURPILLOT trouve intéressante la proposition de M. BELLEC d'une étude stratégique à large échelle. M. BELLEC indique que cette démarche peut aussi avoir comme intérêt de diminuer les pressions sur les milieux. M. ANDERHUEBER (PM NFC) souhaite que les élus métropolitains se joignent aux travaux de la CLE car c'est l'instance stratégique et opérationnelle sur le sujet, le périmètre du Pôle métropolitain n'étant pas adapté. Il réaffirme son souhait, porté également par des élus de PMA, qu'un EPAGE se crée. Il souhaite que les volontés politiques aillent vers une gestion plus raisonnée et plus intégrée de la ressource en eau potable.

M. RACINE (CCST) précise que la CCST a fait des investissements conséquents depuis des années et que son autonomie est le fruit de ses efforts. Mme DUVERNOIS souligne l'intérêt qu'ont les collectivités à mener un débat stratégique. Le dialogue entre collectivité permet à chacune de rectifier ses propres orientations stratégiques en fonction de celles mises en œuvre par les autres collectivités.

M. RACINE évoque sa méfiance de l'eau du robinet vis-à-vis des pesticides et souhaite que des actions en direction du monde agricole soient portées. M. BELLEC explique que l'un des objectifs des PGSSE est précisément de restaurer la confiance des consommateurs en garantissant en permanence la qualité de l'eau.

M. HANNOTIN s'interroge sur l'amélioration des connaissances vis-à-vis de l'impact du réchauffement climatique sur la ressource en eau. Mme LAMBERT propose qu'une vision prospective soit intégrée au contrat de bassin. M. BELLEC suggère qu'une étude prospective soit adossée à l'étude stratégique de sécurisation.

M. HANNOTIN s'inquiète de la synchronisation des prises d'arrêtés sécheresse sur les différents départements, étant donné que le département du Territoire de Belfort dépend en grande partie de la prise d'eau de Mathay située dans le département du Doubs. Mme DUVERNOIS signale que les usages soumis à restrictions peuvent également différer selon les départements. M. VURPILLOT (PMA) et Mme HERZOG (DDT 90) expliquent que les prises d'arrêtés sont maintenant concordantes, et que leur contenu est en cours d'harmonisation. M. RACINE s'interroge sur la manière de faire respecter les arrêtés sécheresse par les différents usagers. Mme DUVERNOIS pense qu'il faut sensibiliser les usagers mais aussi les maires.

M. BELLEC demande aux collectivités si un retour quant à l'engagement des différentes démarches pourrait être fait. M. CUCHE (CCST) propose qu'un point soit fait sur le sujet lors d'une prochaine réunion. Mme DUVERNOIS retient cette proposition.

#### ▪ **POINTS DIVERS**

Mme DUVERNOIS détaille les prochaines étapes de l'élaboration du contrat de bassin. Une synthèse des travaux des commissions sera faite en Bureau de la CLE. Les orientations stratégiques retenues seront validées en CLE, puis le détail du programme d'actions sera élaboré.

Mme DUVERNOIS remercie les participants et lève la séance.